



Contribution de Jean-Marie POUSSEUR

pousseur.jean@numericable.fr

Paroles contre Paroles ?

Un ancien élu ne pouvait qu'être attentif à la contribution récente de Manoel Dialinas sur les paroles de la société civile, dont il pense tant de bien, opposées à celles de la "classe" politique, dont il pense tant de mal. Propos aussitôt et entièrement approuvé par notre éminent collègue Jean Renard, comme quoi ce n'est pas tant l'avis de tel ou tel qui importe, pas plus qu'importe le fait que tel ou tel élu, ancien ou nouveau, ne se reconnaisse pas dans les propos tenus, mais le problème réel posé, celui de la parole publique.

Comment d'abord ne pas partager l'appréciation de notre collègue M. Dialinas sur les paroles portées par les acteurs engagés de la société civile, souvent membres d'une association organisée autour de la défense et de la promotion de la cause qu'ils défendent, ou plus simplement passionnés par une thématique à laquelle ils consacrent le principal de leur activité et de leur recherche ? Comment ne pas reconnaître la véritable richesse que portent et qu'apportent ces acteurs à la société que, chacun d'entre nous à sa place, nous formons et transformons ensemble. ?

Classe politique ?

À l'opposé, les paroles de la "classe politique", expression qui contient déjà rejet, rejet en bloc, sans interrogation. Cette expression de "classe politique", je l'avoue, m'horripile. D'abord, je n'ai jamais entendu le moindre élu, le moindre parti, se revendiquer membre d'une telle classe. En quoi, d'ailleurs peuvent former une classe le conseiller municipal d'une petite commune rurale, un président de grande Métropole et un député ou un sénateur maire qui en est à son énième mandat ? À l'opposé, ainsi que beaucoup d'autres, je me considère sans problème comme faisant partie de la classe moyenne, certains partis s'en revendiquent, d'autres se revendiquent des classes populaires. Alors d'où vient et que veut signifier cette expression "classe politique" ?

Quant à son origine, aucun doute, elle est une production des médias. Avec une intention visible : créer une mise à distance, une opposition par rapport à la société civile, en une sorte de confrontation au sein de cet espace général que représente la parole publique. Car ce sont bien deux pouvoirs qui chacun, à l'instar de pouvoirs s'exerçant dans le même champ d'intervention, cherchent à prendre le dessus sur l'autre, et comment le faire plus sûrement sinon en rabaisant le concurrent, avec en même temps, pour ce qui est de

la presse et des élus, cette bien connue connivence qui les lie et leur fait partager le même sort dans les sondages.

Quoi qu'il en soit de la presse et de l'opinion publique qu'elle contribue puissamment à forger, l'aisée réception de la formule ne témoigne-t-elle pas d'un sentiment de distance, comme d'une privatisation, par ceux qui l'occupent, du pouvoir qu'ils exercent ? Et on comprend ce sentiment devant l'appropriation du pouvoir par les partis et leurs élus au détriment de la mission d'intérêt général que les citoyens en attendent. Mais autant cela vaut pour des avantages connus et dénoncés, en quoi cela peut-il valoir pour la parole publique des élus ?

La difficile parole publique

Qu'il puisse y avoir des élus investis, mettant leurs convictions au service de la chose publique, personne ne peut en douter : j'ai déjà évoqué l'engagement pour la lecture de cette conseillère municipale, par ailleurs militante de l'AFL (Association Française pour la lecture) ; je pourrais évoquer aussi celui de ce membre de l'UDB (Union Démocratique Bretonne) pour la langue et la culture bretonnes. Pense-t-on que la rénovation du Château des Ducs de Bretagne, et en particulier la création de son musée, ait pu se réaliser sans la conviction de l'adjoint à la culture qui en fit l'un de ses engagements majeurs ? Et pourtant ce ne fut pas crié sur les toits. Fadeur ?

Oui, notre collègue a raison, la parole publique est une parole contrainte. Pourquoi ? D'abord parce qu'elle est celle d'un élu, qui, quelle que soit ses convictions personnelles, a reçu par l'élection la mission d'exercer une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de ses concitoyens, et donc une parole toujours soumise à juste titre au jugement public, y compris indépendamment du public particulier auquel il s'adresse. Responsabilité vis-à-vis de tous, mais également responsabilité engageant l'ensemble des élus et l'institution elle-même au sein de laquelle il exerce un pouvoir. Non ce n'est pas simple de parler en public quand on est élu, parce que le pouvoir politique s'exerce dans une double relation : relation avec la société civile prise en sa totalité, relation s'exerçant dans un jeu de pouvoirs toujours complexe, à la fois institutionnels, économiques, culturels et sociaux. Enfin, la parole politique reflète toujours un choix de société, ce en quoi elle n'a pas à être mesurée à l'aune de la parole du technicien. Apport indispensable des services techniques puisqu'ils assurent les conditions de l'efficacité des moyens, des moyens et non des fins à partir desquelles les élus attendent des services qu'ils éclairent les chemins qui peuvent y mener.

L'exemple avancé par notre collègue illustre parfaitement cette condition si particulière de la parole politique. Chacun des membres du groupe de travail aura reconnu les deux intervenants évoqués, le vice-président en charge du PLUM et une directrice du service en charge du PLH. À une question globale sur l'occupation des sols, l'élu répondit "en maire d'une petite commune", périphérique à l'évidence, que ce qui lui importait, c'était "30 logements par hectare". La réponse ne m'avait personnellement pas choqué, ayant donné spontanément une portée politique générale à cette évocation. L'élu concerné a bien voulu me confirmer que la réponse concernait l'ensemble des communes périphériques dont l'extension ne peut se faire qu'au détriment de terres agricoles et qu'en charge du PLU Métropolitain, il devait se battre pour convaincre ses collègues que 30 logements par hectare était un minimum parfaitement viable pour les futurs occupants, comme une réalisation récente sur sa commune en apportait la démonstration. Par conséquent, ni incompétence, ni fuite des responsabilités, mais une réponse, en raccourci il est vrai, éclairée par un enjeu politique majeur, ce qu'une réponse globale ne pouvait mettre en relief.

Reste la part, la part communicationnelle de la parole politique. Oui, la langue de bois est un refuge stérile, oui, la démagogie populiste existe, oui les propos tactiques et politiciens font servir la parole publique à des positions de pouvoir. Qu'il y ait une stratégie de communication du pouvoir politique, comment en serait-il autrement ? Parce que la parole est une dimension essentielle de l'action politique, parce que la légitimité du pouvoir appelle sa justification, parce qu'il n'y a pas de démocratie sans débat public, l'art qu'on appelait autrefois rhétorique y a une place privilégiée. Les citoyens, du reste, attendent très légitimement du

pouvoir politique qu'il explique et justifie ses décisions, qu'il rende compte de son action, dans ses échecs autant que dans ses réussites. Va-t-on reprocher aux élus de communiquer ?

Quant aux conditions de cette communication, elle s'exerce toujours, comme il a été souligné, dans un jeu conflictuel. Conflit entre majorité au pouvoir et opposition, conflit entre partis dans leur lutte pour le pouvoir, où toutes ressources communicationnelles leur paraissent d'autant plus justifiées, que c'est, aux yeux de chacun, pour la bonne cause ! Or, si ces conflits de valeurs, de conceptions de la société, ont une part de représentation, ils reflètent de véritables conflits d'intérêts économiques, culturels, sociaux, conflits sans lesquels la démocratie perdrait tout ce qui fait sa valeur.

Promesse ou programme ?

Pour l'emporter dans ces conflits, faut-il promettre ? Certes, il y a des promesses, j'en ai connues, mais peu, souvent discrètes et négociées dans le secret des bureaux avant les élections. Oui, il y a des votes qui s'achètent et des citoyens qui sont prêts à se vendre ("un travail pour mon fils", "un logement social pour mes beaux parents"). Mais un programme politique n'est pas un catalogue de promesses. Le prendre ainsi, comme le font systématiquement les médias, les journaux télévisés en particulier, revient hélas à infantiliser le citoyen et à s'infantiliser eux-mêmes. Certes, l'engagement de baisser tel impôt peut se recevoir comme un cadeau. Mais là où chacun de nous comme individu privé peut applaudir, le citoyen sait que l'impôt est une contribution citoyenne à la réalisation du bien collectif et que, derrière le choix d'imposition ou de non imposition, c'est un choix de société qui se joue. Un programme électoral est bien un engagement, comme l'est toute promesse, mais c'est un engagement et une intention non pas de donner, mais de faire, un faire qui ne prend sens qu'à l'intérieur d'un programme général et dont la réussite, dans la réalité des moyens disponibles, l'évolution des rapports de force et un devenir collectif toujours imprévisible, ne peut jamais se garantir.

"Nos élus"

À cette distance, cette extériorité voulue que manifestent aussi bien les "promesses" que la "classe politique", J. Renard n'apporte-t-il pas une juste correction ? En appeler comme il le fait à "nos élus" plutôt qu'adopter la posture quelque peu grandiloquente d'un "Mesdames et Messieurs les Politiques", c'est utilement rappeler que les élus n'appartiennent à nul autre qu'à cette société que nous formons, dans ce régime que nous avons choisi.

Il est vrai qu'il n'y a pas de démocratie sans la liberté de critique, par les citoyens, de l'exercice d'un pouvoir dont ils sont et demeurent les dépositaires souverains. Il est vrai également que ce pouvoir se détourne des citoyens lorsque son exercice se constitue en carrières à l'intérieur d'un entre soi rompant le lien avec la société civile. Mais, même si l'on se donnait les moyens de prévenir les dérives, et la limite du cumul des mandats - y compris dans le temps - semble ici incontournable, ne serait-ce pas une erreur et une impasse, que de chercher une impossible identité entre société civile et pouvoir politique ? Alors oui, ne faut-il pas accepter, plutôt qu'une distance, au sein même d'une société démocratique, un statut différent et une alternance qui ne concerne pas seulement les partis représentatifs successivement au pouvoir, mais tout aussi bien les citoyens, tantôt consentant au pouvoir, tantôt l'exerçant.

Et tout cela concerne directement notre Conseil de développement, une institution politique créée par la loi, en même temps une libre administration qui en fait autre chose qu'un instrument passif de la Métropole à laquelle elle est rattachée. Mais dans son rôle critique et de libre proposition, peut-elle se passer du dialogue avec les élus, et peut-elle alors oublier son rôle dans le débat politique, où les postures toujours faciles de condamnation et de rejet risquent de n'avoir d'autre effet que contreproductif ?